



## ARRETE DU MAIRE

n° 9/2020

### Portant délégation d'une partie de ses fonctions aux adjoints

#### Le maire de la commune de Wolschwiller,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 4 juillet 2020 fixant à trois le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 4 juillet 2020

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

## ARRETE

**Article 1er :** A compter du 18 juillet 2020 Monsieur LEY Jean-Pierre, 1<sup>er</sup> adjoint, est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- la gestion financière, la préparation des budgets et comptes administratifs, la signature des mandats de paiement et des titres de recettes.
- tout ce qui concerne les employés communaux,
- la forêt, la chasse,
- Les relations avec la paroisse, la gestion du cimetière,

Cette délégation entraîne délégation de signature. La signature des documents et courriers établis en vertu de la délégation, devra être précédée de la formule suivante « par délégation du Maire ».

**Article 2 :** A compter du 18 juillet 2020 Madame BRINGIA Mariette, 2<sup>ème</sup> adjointe, est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants :

- les affaires scolaires
- la promotion des activités spécifiques en faveur de la jeunesse, des associations du 3<sup>ème</sup> âge et du secteur social.
- les relations avec les associations.
- l'organisation des festivités municipales.

Cette délégation entraîne délégation de signature. La signature des documents et courriers établis en vertu de la délégation, devra être précédée de la formule suivante « par délégation du Maire ».

**Article 3 :** A compter du 18 juillet 2020 Monsieur JENNY Jean-François, 3<sup>ème</sup> adjoint, est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- la réglementation en général (gendarmerie, douanes, brigade verte).
- l'urbanisme.
- la voirie,
- les bâtiments communaux
- Les cours d'eau, l'association foncière

Cette délégation entraîne délégation de signature. La signature des documents et courriers établis en vertu de la délégation, devra être précédée de la formule suivante « par délégation du Maire ».

**Article 4 :** Le Maire de la commune de Wolschwiller, le secrétaire de mairie et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

**Article 5 :** Copie du présent arrêté sera transmis à Madame la Sous-Préfète d'Altkirch.

Notifié à Mr LEY Jean-Pierre, le 18 juillet 2020 :

Notifié à Mme BRINGIA Mariette, le 18 juillet 2020 :

Notifié à Mr JENNY Jean-François, le 18 juillet 2020 :



Fait à Wolschwiller, le 18 juillet 2020  
Le Maire : Sylvain GABRIEL,

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.